

No. 17.

Messieurs

Il n'y a pas moyen que je write a des persuasions  
autant persuasives que celles de vostre plume. Et vous  
assuré que qui quant et quant n'est résolu de me traire  
en triomphe, ne doit jamais attaquer ma foiblesse de si  
fortes armes. Que vostre despectuellement coura requis  
si nous n'y sommes pas? Je n'advieus que nous gastions  
si belle fosse par nostre absence. Ilustost iront Verburgh  
et Broterhuisen la terre baissée comme ennemis capitaine  
des puevllages pousser le vostre au combat et à la mort,  
et m'attiteront ensuite apres eux comme adscripties de  
cage. Or puisqu'à ce message de vostre puevllage  
vous appeller tant de tesmoins, et de si loin, aumoins ne  
mourra-il pas intestat, et vos soeurs et freres peu-  
vent bien des à présent quitter toute esperance d'esperer  
vos heritiers. Cependant je joindray mes souhaits aux  
vostres et a ceux de toute ami catholique lassée d'un  
ennuyeux Carême pour haster le temps et aller  
Pasquet au plus tost, et pour m'aller trouver sans  
cerimonie, là où par l'extravagance d'honnêteté  
se void convie.

Monsieur

de la Haye. le 26. May. 1627.

Vostre tresch. ferventeur et  
ami  
J. R. Doublet  
Jon



